

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

**OBJET DE LA DELIBERATION**  
**PROTCOLE PARTENARIAL RELATIF AU FOYER DE TRAVAILLEURS  
MIGRANTS, SITUE AU 12 RUE DE LA NOUVELLE FRANCE AUX MUREAUX  
AVEC L'ETAT, LA COMMUNE DES MUREAUX, LA COMMISSION  
INTERMINISTERIELLE POUR LE LOGEMENT DES POPULATIONS IMMIGREES,  
ANTIN RESIDENCE, L'ASSOCIATION COALLIA ET ACTION LOGEMENT  
SERVICES : APPROBATION**

<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 09/12/2022	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 19/12/2022	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude
--	---	--

### **Etaient présents : 101**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

### **Absent(s) représenté(s) : 28**

AOUN Cédric a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît  
ARENOU Catherine a donné pouvoir à LONGEAULT François  
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila  
BORDG Michaël a donné pouvoir à BERMANN Clara  
BOURE Denis a donné pouvoir à HAMARD Patricia  
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
DE JESUS PEDRO Nelson a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à SAINZ Luis  
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère  
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann  
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël

MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole  
MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine  
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine  
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MEUNIER Patrick  
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles  
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël  
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude  
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe  
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel  
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien

**Absent(s) non représenté(s) : 5**

AMARA Sonia, BENHACOUN Ari, BOUDET Maurice, KHARJA Latifa, LEPINTE Fabrice

**Absent(s) non excusé(s) : 7**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine

**126 POUR :**

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**1 CONTRE :**

NAUTH Cyril

**0 ABSTENTION :**

**2 NE PREND PAS PART :**

DEBRAY-GYRARD Annie, OURS-PRISBIL Gérard

# EXPOSÉ

Un plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM) a été initié par l'Etat en 1997 avec pour objectif de transformer ces foyers, constitués de chambres, en logements autonomes de type résidence sociale.

Le porter à connaissance transmis par l'Etat à la Communauté urbaine lors de l'élaboration du programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) a identifié sur le territoire quatre foyers de travailleurs migrants nécessitant des travaux de transformation : trois sont situés à Mantes-la-Jolie, et un à Conflans-Sainte-Honorine. Ils sont tous en phase de traitement.

Un foyer complémentaire d'une capacité de 264 places, situé au 12, rue de la nouvelle France aux Mureaux, propriété de la société Antin Résidence, et géré par l'association Coallia, doit faire l'objet d'un traitement avec reconstitution partielle de 150 logements à proximité du site actuel. 114 autres logements devront être construits sur un site à identifier en tenant compte de la nécessité d'un rééquilibrage territorial départemental et régional sur ce type d'offre.

Construit en 1973, ce foyer est constitué d'un bâti en R+4 d'une capacité de 264 places, comprenant 256 chambres, et 8 studios.

Ce bâti non réhabilité est devenu obsolète, et a fait l'objet d'un incendie en 2021. L'offre proposée de petites chambres, organisées en unités de vie, ne correspond plus à la demande et n'est plus conforme aux normes d'habitabilité en vigueur.

Un projet global d'intervention est en cours de définition et un protocole, objet de la présente délibération, est proposé à l'approbation des différents partenaires. Il vise à formaliser les rôles et engagements de chaque partie prenante au projet.

La Communauté urbaine est l'un des partenaires appelés à signer ce protocole, au même titre que l'Etat, la commission interministérielle du logement des personnes immigrées (CILPI), la commune des Mureaux, Action Logement Services, Antin Résidence et l'association Coallia.

Au titre de sa compétence équilibre social de l'habitat, elle pourra être amenée à garantir les emprunts nécessaires au financement du projet.

Elle sera également appelée à accompagner la mise en œuvre et la réalisation du projet en participant notamment aux instances de gouvernance qui seront mises en place.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le protocole partenarial relatif au traitement du foyer de travailleurs migrants, situé au 12, rue de la nouvelle France aux Mureaux avec l'Etat, la commune des Mureaux, la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées, Antin résidence, Action Logement Services et l'association Coallia,
- de préciser que l'octroi éventuel de sa garantie aux emprunts n'est pas de droit et devra faire l'objet d'une demande et d'une décision spécifique,
- d'autoriser le Président à signer le protocole partenarial relatif au traitement du foyer de travailleurs migrants situé 12, rue de la nouvelle France aux Mureaux.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-4 et L. 5215-20,

**VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L. 633-1,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** le projet de protocole partenarial relatif au traitement du foyer de travailleurs migrants situé 12, rue de la nouvelle France aux Mureaux,

**VU** l'avis favorable émis par la Commission 3 - COM3\_Aménagement du territoire le 06 décembre 2022,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le protocole partenarial relatif au traitement du foyer de travailleurs migrants, situé au 12, rue de la nouvelle France aux Mureaux avec l'Etat, la commune des Mureaux, la commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI), Antin résidence, Action Logement Services et l'association Coallia.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que l'octroi éventuel de sa garantie aux emprunts n'est pas de droit et devra faire l'objet d'une demande et d'une décision spécifique.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à signer le protocole partenarial relatif au traitement du foyer de travailleurs migrants situé 12, rue de la nouvelle France aux Mureaux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 19/12/2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 19/1/2022

Exécutoire le : 19/12/2022

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 15 décembre 2022

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile